



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1456

Budget Principal de
l'Etablissement Public Territorial
Affectation définitive du résultat 2018

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P(1)		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P(1).		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P(2)		
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr.(1)	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.(1)	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr (1)	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P(1)		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr. (1)	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P(1)		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P(1)		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr(1)	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr.(2)	M. Daudet	
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P(3)		

(1) A partir du 3

(2) à partir du 57

(3) à partir du 102

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

En application de l'instruction comptable M14, le conseil territorial doit, au titre du dernier exercice clos, et après adoption du compte administratif de cet exercice, procéder à l'affectation définitive des résultats de cet exercice.

Ceux-ci sont alors repris au budget de l'exercice, à travers une décision modificative spécifique dénommée budget supplémentaire (BS). Si cela n'a pas déjà été fait par anticipation, ce même BS devra reprendre les Reports (dénommés Restes à réaliser du Compte administratif).

L'affectation s'effectue dans les conditions suivantes :

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire il doit, en priorité et obligatoirement, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, ce dernier devant intégrer le besoin de financement découlant de la reprise des restes à réaliser.

Ensuite, en cas de solde disponible, celui-ci peut librement être conservé en fonctionnement ou directement affecté en investissement.

Compte tenu des écritures retracées aux comptes administratif et de gestion 2018, les résultats sont :

A/ Section de fonctionnement :

(A) Recettes de fonctionnement titrées :	382 265 227,36 €
(B) Dépenses de fonctionnement mandatées :	363 050 830,82 €
(C) Excédent 2017 reporté :	3 528 608,04 €
(D) Solde d'exécution 2018 (A-B+C) :	22 743 004,58 €
(E) Besoin de financements (N) :	11 745 709,85 €
<i>Compte 1068 au BS 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	
(F) Excédent de fonctionnement 2018 reporté (D-E) :	10 997 294,73 €
<i>Compte 002 au Bs 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	

B/ Section d'investissement :

(G) Recettes d'investissement titrées :	53 389 586,58 €
(H) Dépenses d'investissement mandatées :	56 876 278,39 €
(I) Déficit 2017 reporté (déficit) :	24 144 807,58 €
(J) Solde d'exécution 2018 (G-H-J) :	27 631 499,39 €
<i>Compte 001D au Bs 2019</i>	
(K) Restes à réaliser recettes :	57 781 365,19 €
(L) Restes à réaliser dépenses :	41 895 575,65 €
(M) Solde des restes à réaliser (K-L) :	15 885 789,54 €
(N) Besoin de financements (J+M) :	11 745 709,85 €
<i>Compte 1068 au BS 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	

Il est proposé au Conseil Territorial :

- **D'affecter** en section d'investissement la part du résultat de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 11 745 709,85 €, qui seront repris au budget supplémentaire 2019 (compte 1068).
- **De conserver** le solde excédentaire en section de fonctionnement, soit 10 997 294,73 €, qui seront repris au budget supplémentaire 2019 (compte 002 en recette).
- **De préciser** que l'excédent de clôture de fonctionnement du comptable intègre la reprise de l'excédent de clôture 2017 du budget annexe de l'eau pour le territoire de Paray-Vieille-Poste (58003), conformément à la délibération 2018-06-06_1062. Or, l'intégration a été réalisée par une opération d'ordre non budgétaire par le comptable public alors que l'ordonnateur avait budgété une opération réelle au compte 777 (opération non réalisée en 2018).
- **De confirmer** que, pour respecter le mode de reprise du comptable, l'intégration se fera par une inscription complémentaire, à hauteur de 152 634,66 €, au compte 002/Recette du Budget supplémentaire 2019 du budget principal

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le compte de gestion 2018 du Budget principal de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre présenté par le comptable public ;

Vu le compte administratif 2018 du Budget principal de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre présenté par l'ordonnateur ;

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre établis par l'ordonnateur ;

Entendu le rapport de Monsieur Pascal NOURY ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Affecte en section d'investissement la part du résultat de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 11 745 709,85 €, qui seront repris au budget supplémentaire 2019 (compte 1068).
2. Conserve le solde excédentaire en section de fonctionnement, soit 10 997 294,73 €, qui seront repris au budget supplémentaire 2019 (compte 002 en recette).
3. Précise que l'excédent de clôture de fonctionnement du comptable intègre la reprise de l'excédent de clôture 2017 du budget annexe de l'eau pour le territoire de Paray-Vieille-Poste (58003), conformément à la délibération 2018-06-06_1062.
Or, l'intégration a été réalisée par une opération d'ordre non budgétaire par le comptable public alors que l'ordonnateur avait budgété une opération réelle au compte 777 (opération non réalisée en 2018).
4. Confirme que, pour respecter le mode de reprise du comptable, l'intégration se fera par une inscription complémentaire, à hauteur de 152 634,66 €, au compte 002/Recette du Budget supplémentaire 2019 du budget principal
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 52

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 02 juillet 2019 ayant été publiée le 02 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 1^{er} juillet 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.